

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Paris	
En un an	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	10

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

En s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 DÉCEMBRE

LA QUESTION RELIGIEUSE

A LA CHAMBRE

La discussion de l'interpellation de M. Hubbard sur les « récentes manifestations ultramontaines des évêques et spécialement sur la lettre pastorale de l'archevêque de Bordeaux » vient d'être fixée au vendredi 11 décembre. Quelques voix, au centre, avaient proposé d'ajourner le débat jusqu'après le vote du budget, mais cette proposition a été repoussée par 329 voix contre 207.

Contrairement à son habitude, le gouvernement n'a pas demandé la discussion immédiate ou la discussion au lendemain. Il a jugé sans doute que ses explications pourraient nuire au succès des pourparlers qu'il a engagés, dit-on, avec le Vatican, au sujet de l'attitude de l'épiscopat.

On annonce, en effet, que M. Hubbard soulèvera la question du pouvoir temporel.

Or, sur ce point, le gouvernement ne peut manquer de répéter la déclaration faite par lui, à Nice, au pied de la statue de Garibaldi, en faveur de « Rome capitale ». Coïncidant avec les négociations nouées actuellement avec le Saint-Siège, une pareille manifestation aurait sans doute des résultats fâcheux. On l'a ajourné.

On ne se dissimulait pas, dans les couloirs, la gravité d'une interpellation de cette nature. Le terrain est glissant, dangereux. Si la majorité se laisse entraîner par les sectaires radicaux, le gouvernement peut aller plus loin qu'il ne le voudrait. Nous ne relèverons point ici les dispositions que l'on prête au groupe opportuniste. Nous le verrons à l'œuvre, au pied du mur. Toutefois on affirmait que les républicains modérés eux-mêmes seraient résolus à déclarer qu'ils ne s'opposeraient plus, le cas échéant, à la suppression de l'ambassade auprès du Vatican.

Les conséquences qui peuvent surgir incidemment de débats engagés sur la question religieuse, étant connu l'esprit déplorable qui anime les députés républicains, se manifestent déjà.

Quelle attitude prendra le gouvernement sur le terrain religieux ? Il serait difficile de le savoir, car peut-être nos ministres l'ignorent encore eux-mêmes et régleront-ils leur attitude sur celle de la majorité.

Toutefois on croit que le gouvernement au Conseil tenu, hier matin, aurait décidé de s'opposer à toute proposition visant et la séparation des Eglises et de l'Etat, et la suppression de l'ambassade du Vatican. Le maintien du Concordat s'impose à l'Etat pour l'instant. Le gouvernement ne s'opposerait pas aux diverses mesures d'initiative parlementaire pouvant préparer l'acheminement de l'opinion vers la séparation des Eglises et de l'Etat.

Cela résulte d'une entrevue qui vient d'avoir lieu entre M. Fallières et MM. Hubbard et Turrel. Le ministre aurait fait entrevoir qu'une loi sur les associations et les biens de main-morte, une loi sur la police des cultes, la suppression

par extinction des évêchés non concordataires, etc., seraient de ce nombre. D'autre part, le gouvernement suspendrait les nominations épiscopales et s'opposerait aux nominations des curés de canton jusqu'à ce qu'il soit satisfait de l'attitude des évêques. Tel est, croit-on, le sens général de la réponse que le gouvernement compte faire aux interpellateurs.

PLACEMENT DE PÈRE DE FAMILLE

Quelques extraits d'un article de M. Paul de Cassagnac dans l'Autorité :

« Mardi est venue devant la Chambre une intéressante discussion sur le Tonkin, sur le Soudan et autres points de l'expansion coloniale du gouvernement de la République française.

Au cours de cette discussion, M. Camille Pelletan a fait une véhémence sortie contre le gouvernement et sa majorité servile, qui engage des expéditions lointaines, envoient des hommes du contingent et dépensent de l'argent sans consulter le Parlement, et en violant cyniquement la Constitution qui le leur interdit.

Du débat engagé avant-hier, sur le budget des colonies, une chose est à retenir, à mettre soigneusement en lumière : c'est le gros, le grave aveu, au sujet du Tonkin.

Jusqu'à présent, le gouvernement avait menti tant qu'il avait pu, dissimulant avec une adorable canaillerie tout ce qui se passait là-bas.

On se rappelle tous les mensonges et toutes les faussetés successivement accumulés par les différents ministres.

Ferry nous avait parlé de mines d'or et de diamants.

On en avait même indiqué les gisements sur une carte fantaisiste qui nous fut distribuée à cette époque.

Il avait conclu en disant cette parole, légendairement fameuse : « Le Tonkin est un placement de bon père de famille ».

En fait de placement, les pères de famille y ont placé soixante mille de leurs enfants... au cimetière.

Ensuite, on évaluait ce que le Tonkin rapporterait.

Quelques-uns des rapporteurs de la majorité parlaient de 40, de 50, de 80 millions de revenus.

L'inouï M. le Myre de Vilers alla même jusqu'à parler de 160 millions.

Puis, on avait déclaré pompeusement que le Tonkin serait un merveilleux débouché pour l'industrie et le commerce de la métropole.

C'était l'Eden, c'était l'Eldorado.

Mais voilà qu'il en faut étrangement rabattre.

Les affaires du Tonkin vont si mal, si mal, qu'il a été impossible de cacher plus longtemps la vérité.

Et nous avons assisté, hier, à la plus navrante des confessions.

Le rapporteur, M. Delcassé, et M. Pelletan, ont été obligés de découvrir le pot aux roses.

Il est joli ! il est propre !

Et tout d'abord, on sait que jamais la pacification n'a été moins avancée.

C'est à peine si, avec vingt mille hommes sous les armes et tout le temps en colonnes, on peut empêcher les pirates, sans cesse renouvelés, de mettre le pays à feu et à sang, jusque dans la banlieue des grandes villes.

C'est la guerre éternelle, alimentée par le suintement perpétuel de la Chine.

Quant aux revenus du Tonkin, ils se chiffrent par 40 millions de déficit, avoués, reconnus officiellement, par an.

A telles enseignes que le rapporteur porte à 185 millions ce qu'il coûte depuis cinq ans seulement.

Quant au débouché commercial, il se réduit à 7 millions, dont les cinq sixièmes sont compris dans le ravitaillement de nos troupes et de nos fonctionnaires.

Ce qui n'empêche pas le gouvernement d'évaluer à vingt millions des recettes comme celle de l'opium, qui se réduit à 450 mille francs, et de comprendre comme importation de métal, les millions de piastres que nous sommes obligés d'y envoyer.

Faut-il ajouter que le même gouvernement de farceurs ose parler d'une autre augmentation dans l'importation, augmentation qui se borne à l'envoi d'un matériel pour un chemin de fer local !

C'est fabuleux d'aplomb et d'audace.

Disons encore que le directeur des douanes est obligé d'avouer que toutes les importations ne servent qu'à nourrir et à habiller les blancs qui sont là-bas, et ne pénètrent pour rien dans la consommation des indigènes.

Voilà la pacification ! — Mensonge.

Voilà les revenus ! — Encore mensonge.

Voilà le débouché ! — Toujours mensonge.

Nous ne parlons pas des soldats qui y meurent comme des mouches. »

INFORMATIONS

LA CAVALERIE

On sait tout le bruit qui s'est fait à propos de la récente publication dans la Revue des Deux-Mondes d'un article critiquant les manœuvres de la cavalerie dans l'Est. Un journal qui passe pour recevoir les communications du ministère de la guerre, annonce que le général Saussier est à la veille de transmettre au ministre de la guerre son rapport d'ensemble sur les manœuvres d'armée.

En raison des considérations développées par le directeur supérieur des manœuvres sur les formations tactiques qu'il convient de prendre de préférence avec l'emploi des poudres sans fumée, et la portée croissante des fusils d'infanterie et des projectiles d'artillerie, le ministre de la guerre sera amené à faire publier différentes parties du rapport.

Un passage de ce document a trait au rôle de la cavalerie en exploration, en liaison avec les autres armes et dans le combat.

Le gouverneur de Paris ne partage pas le pessimisme qui a été un peu trop la caractéristique de la plupart des comptes rendus de manœuvres.

La parole autorisée du général Saussier sera considérée beaucoup plus comme des conseils et des encouragements à la cavalerie, que comme des blâmes et des critiques !

UN BON FRANÇAIS

Un journal républicain fait un éloge très mérité du prince Henri d'Orléans, qu'il appelle très justement « un bon Français ». C'est bien le nom qui convient au fils de Robert-le-Fort.

« Une première fois, dit M. Ch. Laurent dans cet article, il a parcouru tous ces hauts plateaux du Thibet, d'où le froid a chassé presque tous les êtres humains ; il a traversé la Tartarie, la Mandchourie, la Chine, nos possessions d'Extrême-Orient ; et maintenant il reprend, sans compagnon, de nouvelles routes redoutées jusqu'alors par tous et dans lesquelles il va risquer sa vie pour conquérir quelques notions de plus au profit de l'humanité, de la civilisation et de la France. Nous ne devons pas hésiter, quelque soit notre opinion politique, à témoigner toute notre estime pour ce vaillant jeune homme, vraiment digne d'une grande race. »

M. Charles Laurent pourrait ajouter que ce bon Français a été privé, par un vote exprès de la Chambre, du droit de combattre sous le drapeau de la France. Au moment où cette loi républicaine a été votée, il venait de se présenter aux examens de l'Ecole de Saint-Cyr ; les épreuves étaient commencées et sa composition écrite le classait parmi les admissibles : on l'a déchirée et on lui a dit : « Vous n'avez pas le droit de servir la France ».

Il sert la France.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 3 décembre 1891.

Les règlements de comptes sont aussi difficiles qu'on pouvait le supposer après des mouvements qui avaient donné raison aux acheteurs en définitive. Ce sont les vendeurs reportés qui ont payé pour conserver leurs positions qui font les frais de ce mouvement de hausse. L'Ancien 3 0/0 monte à 95.72, le Nouveau à 94.70 et le 4 1/2 à 104.50.

L'Italien ne paraît pas avoir atteint l'apogée de la hausse que lui procurent les rachats du découvert et la perspective de son coupon de janvier. Le 3 0/0 Portugais progresse lentement mais sûrement, le service de son coupon étant assuré pendant dix-huit mois, suivant la déclaration du ministre des finances du Portugal. L'Extérieur est en progrès à 67 3/8. Le Russe-Orient monte à 62 5/16, tandis que le Nouveau Russe malgré son gros départ, reste à 78 1/4.

L'amélioration générale des valeurs étrangères, très sensibles pour les valeurs suisses et pour les valeurs ottomanes, est une heureuse préparation des bilans de fin d'année des sociétés de crédit. Aussi la Banque de Paris monte à 725, le Lyonnais à 787 ; le Crédit Foncier à 4238 ; la Société Générale à 480. Le Crédit Mobilier regagne le cours de 200 qu'il avait perdu sans motifs sérieux. La Banque d'Escompte coté 375.

La société Le Crédit mettra en souscription, le 15 décembre courant, 48,000 obligations de 500 fr. de la Compagnie du chemin de fer Ottoman de Jaffa à Jérusalem. Ces obligations, émises à 450 fr., rapporteront 25 fr., elles seront amorties à 500 fr. en 68 ans. Le premier versement est de 50 fr.

Le Crédit Foncier de Tunisie vaut 410 fr. L'action Immeubles de France cote 463.75. Les Chemins Economiques valent 395 fr.

DISCOURS

DE

M. le Comte Urbain de MAILLÉ

Prononcé aux funérailles du général comte de CATHELINÉAU, au Pin-en-Mauges (Maine-et-Loire), le 26 novembre 1891.

Messieurs,

Permettez-moi, au nom de tous les « fidèles serviteurs de la Monarchie », de venir rendre un dernier hommage à celui que nous pleurons aujourd'hui, au tant regretté général comte de Cathelineau, au Français, au soldat, au chrétien.

Héritier d'un des noms les plus glorieux de la Vendée, il était âgé de dix-huit ans lorsque, en 1832, la voix de l'héroïque duchesse de Berry vint réveiller les échos à peine endormis de la grande guerre, de cette guerre appelée si justement par Napoléon *une guerre de géants*. Dans ce pays des Mauges, à jamais fidèle à son roi et à son Dieu, les Cathelineau, comme autrefois, furent debout les premiers.

Comme autrefois aussi, ils eurent les premiers l'honneur d'offrir leur vie en sacrifice pour la cause sacrée des Bourbons. Qui ne connaît la mort tragique du père de notre ami, de ce Jacques de Cathelineau tué lâchement dans la ferme de la Chaperonnière, au moment où, voulant sauver ses compagnons d'armes et épargner la vie du brave paysan qui l'avait accueilli, il s'écriait : « Je me rends ! » Ce dramatique événement donna bientôt à Henri de Cathelineau l'occasion de montrer son grand cœur.

Mandé au lit de mort du meurtrier de son père, il n'hésite pas. Sans écouter la voix du sang qui crie vengeance, refoulant tout sentiment humain, toute haine mesquine, quittant la terre avec ses vœux étroits et ses passions vulgaires, ce vrai croyant s'élève dans un élan sublime vers les hauteurs sereines et pures de la clémence et de la miséricorde divines. Digne petit-fils du saint de l'Anjou, il vint alors, le Pater aux lèvres, apporter à son ennemi mourant le baiser de paix et un généreux pardon.

Grand exemple, Messieurs, forte et puissante leçon qui nous montre bien que, de toutes les noblesses, la noblesse du nom de chrétien est celle qui oblige le plus. Toujours et partout le champion du droit et de la monarchie légitime, nous trouvons Cathelineau en Espagne, en Portugal, à Naples, auprès de François II et de cette intrépide princesse, la reine Marie-Sophie, l'héroïne de Gaète !

Sept fois condamné à mort, en France, en Portugal, sa tête est mise à prix ! Que lui importe sa vie, puisqu'il a la conscience de combattre pour les opprimés contre les usurpateurs !

Pie IX, le grand pontife-roi, est menacé dans son pouvoir temporel. Il marche à son secours, est à Ancône auprès de ces héros, de ces martyrs que l'immortel Lamoricière conduisait au feu.

Notre sol sacré de France, que nos rois avaient su préserver pendant plusieurs siècles de la souillure des pas de l'ennemi, est envahi pour la troisième fois. N'obéissant qu'à son courage, le comte de Cathelineau organise un corps libre de volontaires qui portera son nom. Au combat de novembre 1870, il fait des prodiges de valeur, et, après la bataille de Coulmiers, entre triomphant dans Orléans, la ville de Jeanne d'Arc !

Qui d'entre vous, Messieurs, ne se rappelle avoir vu ce vrai Vendéen, le sacré-cœur sur la poitrine, le rosaire à la main, et pour toute arme cette canne légendaire avec laquelle son aïeul avait conduit vos pères à la victoire !

Toujours chevaleresque, le premier au feu, à la tête de nos jeunes bataillons, maître de lui au milieu de la mêlée, aussi prudent qu'habile, il n'oubliait jamais qu'un bon soldat peut être parfois audacieux et même téméraire (tous les Français le sont), mais doit encore et avant tout savoir respecter la discipline et se soumettre à l'autorité. Aussi Gambetta, quoique son adversaire politique, lui dit un jour : « Avec dix généraux comme vous, général, la France était sauvée ! »

Quel consolant spectacle, à travers nos désastres, de voir à Patay, au Mans, à Coulmiers, à Vendôme, les soldats de Charette, de Cathelineau, de Chanzy, de Jauréguiberry, presque tous enfants de l'Anjou, de la Vendée, de la Bretagne, s'unir dans un même sentiment de haine contre l'étranger et se battre avec tant d'héroïsme, qu'ils arrachaient un cri d'admiration à notre plus intraitable ennemi, le prince Frédéric-Charles !

Après la guerre, le général Cathelineau consacra les dernières années de sa belle vie à soutenir, avec un ardeur et une fidélité inébranlables, les droits imprescriptibles du roi légitime de France. Lors des funérailles de la reine en Autriche, il eut l'insigne honneur de porter le drapeau blanc, ce glorieux étendard de la France monarchique ! Quelle émotion profonde ne dut-il pas éprouver en voyant, au milieu des rues de Goritz, les soldats autrichiens présenter les armes à ce drapeau, à ces fleurs de lys tant et si souvent redoutées par leurs ancêtres !

Inclinons-nous, Messieurs, devant le cercueil de ce nouveau chevalier sans peur et sans reproches. Le soleil levant, dont les rayons sont trop souvent fascinés, ne l'a jamais ébloui, lui. La gloire ! il ne l'a pas cherchée ; les honneurs ! il les a toujours repoussés. Mais il meurt avec la conscience d'avoir accompli tout son devoir ! Sur cette tombe qui va se fermer, ne puis-je redire ici, en toute vérité, la parole si simple et si belle par laquelle, en 1793, on annonça à l'armée vendéenne la mort de son chef bien aimé : « Le bon Cathelineau a rendu l'âme à Celui qui la lui avait donnée pour venger sa gloire. »

Adieu donc, fils des héros et des saints ! Allez rejoindre vos aïeux qui, là-haut, vous attendent et vous appellent dans leurs rangs. Vous nous laissez, impérissables, des souvenirs qui consolent, des exemples qui fortifient ; et tous nous aimerons à répéter après vous ces trois mots, résumé de toute votre vie : Foi, Royauté, Patrie.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Chambre consultative des Arts et Manufactures de l'arrondissement de Saumur

La Chambre consultative des Arts et Manufactures s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, le 27 novembre dernier. Étaient présents :

MM. L. Vinsonneau, vice-président ; Picherit, Forge, Sabatier, Mignon, Bourguignon, Achille Girard, secrétaire.

M. Sourdeau s'était excusé par lettre.

En l'absence du président, M. Vinsonneau préside la séance.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est approuvé par la Chambre.

M. le vice-président donne ensuite lecture d'un rapport de l'Association nationale de la meunerie française, dont les conclusions sont les suivantes :

1° Le maintien sur les farines étrangères, dans le nouveau tarif des douanes, du droit double de celui du blé en grains, d'après le principe consacré par la loi du 10 juillet 1891 ;

2° L'établissement, sur la farine étrangère, d'un droit fixe supplémentaire de 4 fr. par 100 kilogrammes, pour ramener l'égalité des charges entre les industriels français et ceux étrangers.

Le rapport explique clairement, dans un tableau comparatif, la différence qu'il y a pour l'étranger, dans les frais d'importation en France, du blé en grains ou de la farine. En tenant compte qu'il faut deux quintaux de blé pour produire un quintal de farine, il ressort que la farine coûte 4 fr. de moins que le blé à l'importateur qui l'expédie en France. Que, de plus, le marché français est privé de son (résidu de la mouture), si utile à l'élevage du bétail ; qu'enfin il y a diminution sensible du

travail dans les moulins au préjudice de l'ouvrier français.

Devant ces considérations d'un intérêt général aussi élevé, la Chambre adopte, à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de l'Association de la meunerie française.

La Chambre consultative émet ensuite, à l'unanimité, les vœux suivants :

1° Elle se fait l'interprète de toute la contrée pour réclamer l'exécution la plus prompte possible du chemin de fer de Saumur à Cholet, depuis longtemps décidé. Des intérêts multiples sont en jeu et toute la partie de notre arrondissement que doit traverser cette ligne est privée de tout moyen pratique de communication, au grand détriment de notre commerce saumurois.

2° Pour compléter le vœu émis dans sa dernière séance relatif aux difficultés des relations par voie ferrée entre Saumur et Doué-la-Fontaine, ainsi que toute la ligne de Montreuil-Bellay à Angers, la Chambre demande que le train n° 85, partant de Saumur à six heures cinquante minutes du matin, soit mis en correspondance avec le train n° 404 qui part de Montreuil une demi-heure avant l'arrivée du train 85.

M. le secrétaire est chargé de transmettre ce vœu à M. le directeur des chemins de fer de l'Etat.

3° M. le Ministre des travaux publics réclame l'avis de la Chambre consultative sur l'heure de fermeture des gares petite vitesse à dix heures du matin, les dimanches et jours fériés. La Chambre, après en avoir délibéré, émet le vœu que cette heure de fermeture soit adoptée pour toute l'année ; qu'il n'y a pas d'inconvénient sérieux pour le commerce et qu'au contraire les employés intéressés pourront jouir d'un repos plus long.

4° La Chambre émet aussi le vœu que les Compagnies de chemin de fer soient moins longtemps à régler les litiges qui surviennent entre elles et leurs clients. Il arrive, en effet, que sur des réclamations fondées, les Compagnies reconnaissent avoir perçu un prix trop élevé pour un transport et conviennent qu'il y a lieu de rembourser la différence réclamée par l'intéressé. Il paraît juste alors que ce remboursement se fasse immédiatement, mais le plus souvent il faut attendre de longs mois. C'est une amélioration de cet état de chose que réclame la Chambre.

5° Plusieurs réclamations ont été faites sur la surtaxe postale des lettres, factures et échantillons transportés par l'Administration des Postes et qui arrivent à destination sans affranchissement. Ainsi une lettre non affranchie est surtaxée de 15 centimes, c'est-à-dire qu'elle paiera 30 centimes à destination, soit le double de la taxe réglementaire (rien de plus juste, c'est le règlement). Mais une facture ou un papier d'affaires quelconque, sous enveloppe non fermée, qui doit être timbré d'un timbre de 5 centimes, arrive non-affranchie, il est réclamé au destinataire 30 centimes, c'est-à-dire la même surtaxe que pour la lettre fermée. Il paraîtrait logique qu'on ne devrait faire payer que le double du timbre à employer, soit 10 centimes. Et de même pour les échantillons de non-valeurs, qui arrivent à leur destination non-affranchis.

La Chambre émet le vœu que la double taxe soit simplement appliquée sur la valeur réelle de l'affranchissement qui devait exister au départ.

6° Sur la proposition d'un de ses membres, M. Picherit, la Chambre consultative émet un dernier vœu tendant à ce que l'Administration des chemins de fer de la Compagnie d'Orléans, fasse aux voyageurs qui voyagent sur son réseau, les mêmes avantages qu'ils trouvent sur les chemins de fer de l'Etat, c'est-à-dire la réduction de 40 0/0 sur les billets d'aller et retour pour toutes stations et la prolongation des droits de séjour.

M. Vinsonneau, vice-président, lève ensuite la séance.

Le secrétaire, A. GIRARD.

LE DROIT DE RÉPONSE

Le tribunal correctionnel de Corbeil vient de préciser un point de droit qui intéresse la presse, celui de savoir dans quelles limites doit être exercé le droit de réponse.

M. X... avait assigné le directeur-gérant de l'*Abeille* pour l'obliger à insérer dans son journal une lettre en réponse à un article dans lequel il se considérait comme désigné.

Le tribunal a résolu en ces termes la question de droit :

« Attendu qu'en principe, si le droit de réponse appartient à tout citoyen qui a été offensé dans un journal, ce droit, néanmoins, est soumis à certaines restrictions, de façon à éviter la continuation d'une polémique nuisible aux intérêts de tous, aussi bien de la personne offensée que du journaliste et des lecteurs, et qui se rapporte plutôt à une discussion de principes politiques qu'à la rectification de faits personnels ;

» Attendu que, dans la matière qui nous occupe, les principes sont les suivants : trois conditions sont essentielles pour que le droit de réponse puisse s'exercer ; il faut : 1° que la réponse ne soit pas injurieuse pour le journaliste ; 2° qu'elle ne contienne rien qui puisse nuire à des tiers ou être une critique de leur conduite ; 3° qu'elle ne dépasse pas le double de la longueur de l'article incriminé, et que, dans ce cas, elle soit accompagnée de la consignation des fonds représentant les frais de l'excédent de la réponse ;

» Attendu que, même en présence de l'article incriminé, qui est conçu dans des termes regrettables et qui, à raison des polémiques antérieures et de la publicité de la séance, désigne d'une façon suffisante X... sans le nommer, ce dernier ne peut, dans sa réponse, insérer des termes vifs pour le journaliste, ni critiquer la conduite de tiers, nommément désignés, de nature à éveiller leur légitime susceptibilité.....

» Attendu que la réponse contient, en outre, plus du double de l'article incriminé, et qu'aucune consignation de fonds n'a été opérée à la caisse du journal.....

Par ces motifs, le jugement a renvoyé le directeur-gérant de l'*Abeille* du fait de la plainte.

Le Cirque Bazola

A M. NEMO, chroniqueur théâtral de l'*Echo Saumurois*.

Monsieur,

Dans votre numéro d'hier, vous avez dit à vos lecteurs : Êtes-vous allé au cirque Bazola ? — Non. — Eh ! bien, empresses-vous de réparer ce lapsus.

J'étais dans ce cas, et j'ai suivi votre conseil. Je vous avoue franchement que je voulais constater par moi-même si vous n'étiez point tout simplement un aimable farceur en possession de quelques actions du cirque Bazola.

Si je me permets de vous répondre, c'est pour appuyer les louanges que vous faites de cet établissement. En entrant, j'ai trouvé un immense calorifère, rempli d'un charbon incandescent : c'est dire que la salle est chauffée. Le spectacle commence presque à l'heure, et, après l'ouverture jouée par un orchestre fort bien composé, une charmante écuyère (elles le sont toutes, du reste, chez Bazola) a exécuté le saut des cerceaux. J'ai dit qu'elle était charmante ; elle a surtout une ravissante chevelure blonde, cette M^{me} Melillo ; elle a certainement dû la traiter au *Sublimior*.

Vous parlez de chevaux superbes, d'échuyers habiles : je suis absolument de votre avis. Vous dire le pourquoi, je ne le puis, n'étant point né, comme vous, dans une ville où le cheval est au Saumurois ce que la musique est à l'Italien. Mais, certainement, M. Bazola a des coursiers qui égaleraient Pégase si nous étions encore aux temps mythologiques.

Les clowns sont désopilants ? Soit, j'ai ri pour faire comme tout le monde, mais, au fond, je trouve qu'en général (car il y a des exceptions, à Paris, comme chez Bazola) c'est tous les jours la même chose, les mêmes mots qu'on s'accoutume à appeler bons, les mêmes grimaces ; en cela, rien de nouveau. Ah ! si, cepen-

dant, j'ai été épaté de la façon nouvelle dont l'un d'eux joue du violon : la tête en bas, en équilibre sur une bouteille et les jambes battant la mesure en l'air...

Vous aviez vu une charmante équilibriste. Moi, j'ai vu son frère, peut-être : il est vraiment fort. Placez-le sur une chaise, sur une échelle, sur une planche, peu lui importe, il est toujours en équilibre, et cela se passait au troisième ciel... du cirque, j'entends.

Notons en passant le petit jockey de Buenos-Ayres. Si Filis avait été nommé professeur d'équitation dans l'armée française, il faudrait bombarder de suite ledit jockey professeur de voltige.

Je devrais m'étendre très longuement sur les frères Martinotti, qui ont rempli hier soir la partie acrobatique. Mais je craindrais de vous ennuyer, ainsi que vos lecteurs. Cependant, je n'ai jamais vu nulle part, dans mes longs voyages, plus grande force, plus grande habileté, plus merveilleuse agilité. C'est à n'y pas croire. Ces messieurs doivent être en caoutchouc. Leur passage sur la scène ainsi que celui d'un petit bonhomme de cinq ans qui leur a tenu tête a été le clou de la soirée. Aussi l'arène était-elle jonchée d'oranges. Le programme annonçait hier que prochainement il y aurait une représentation au bénéfice de la famille Martinetti. Je vais surveiller l'affiche de tous mes yeux, et je ne manquerai pas d'aller les applaudir ; je me promets de leur faire beaucoup de réclame et d'entraîner à leur spectacle tous mes amis et connaissances. Ils le méritent bien.

M^{lle} Bouthors monte bien, je ne puis l'apprécier : je vous ai déjà dit que je n'étais pas homme de cheval. J'aime mieux M^{lle} Eichler, très gentille dans son élégant costume violet, si bien mannequiné sur elle.

Mon âge ne me permet pas de veiller trop tard. Aussi ai-je manqué la grande pantomime qui termine la soirée. Après un rapide coup d'œil dans les écuries, très bien tenues, je me suis retiré enchanté de ma soirée, et me promets bien d'en passer plusieurs autres. Du reste, votre article avait déjà hier soir fait son effet ; la salle était belle et bien garnie du public aussi nombreux que choisi que vous invitiez. Je suis donc très heureux que vous m'ayez intrigué par votre chronique ; j'ai pu constater que vous aviez dit vrai et juste sur les artistes Bazola ; je vous en remercie.

Veillez agréer, etc.

UN SPECTATEUR.

A LA FOIRE

Cette année, nous possédons à notre foire d'hiver un phénomène des plus rares et des plus curieux. C'est M^{lle} Diane, géante du Nord, mesurant 2 mètres de hauteur, seule rivale de la belle Fatma comme beauté. M^{lle} Diane vient de terminer son engagement au Cirque d'Hiver

à Paris et ne restera à Saumur que quelques jours.

L'établissement est situé à l'entrée de la foire.

M. BENOIST

M. Benoist, receveur particulier des finances à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), vient d'être nommé receveur à Dreux (Eure-et-Loir).

On se rappelle que M. Benoist fut le concurrent du général Lacretelle, lors de la dernière élection législative de Baugé, et qu'il se fit battre par lui.

LA FIN D'UN LUTTEUR

Nos compatriotes n'ont pas oublié le sieur Lépy, ce géant qui s'était fait une certaine réputation dans les arènes de l'Ouest.

Lépy était venu à Saumur.

Ces jours derniers, le lutteur était à Toulouse.

Plusieurs « hercules » de cette ville, jaloux de son succès, résolurent, d'un commun accord, de lui faire passer un mauvais quart d'heure. Ils l'attendirent un soir dans une rue déserte où ils étaient sûrs de le rencontrer, et l'assailirent. Malgré sa force herculéenne, Lépy succomba sous le nombre ; quelques heures après, il était trouvé étendu à terre, le corps troué de onze coups de couteau. Transporté à l'hôpital de cette ville, il y est mort jeudi dernier.

Rappelons que le sieur Lépy avait une taille de plus de 2 mètres.

Théâtre de Saumur

Les nombreux admirateurs de la *Musique Municipale* n'ont pas craint d'affronter un temps des plus désagréables pour assister dimanche soir au premier concert d'hiver.

Connaissant la ponctualité de M. Meyer, les abonnés étaient présents à l'heure dite. Aussi, après huit heures, quelques retardataires ont eu grand peine à trouver place.

Ainsi que nous le disions, cette soirée a réuni un véritable bouquet d'artistes, bouquet dont M^{me} Bellony était la fleur principale. Lorsqu'on a vu s'avancer, au bras de M. Briard, la gracieuse artiste dans sa robe de soie blanche brochée, garnie de dentelles et tulle perlé, un frisson a parcouru l'auditoire. Mais quand les premières notes sont sorties de ce riche gosier, chacun a retenu son haleine pour mieux écouter cette voix claire et suivre une à une ces notes cristallines.

Les ovations n'ont pas été ménagées à M^{me} Bellony.

A défaut d'autres qualificatifs élogieux, tous épuisés, M. Weber pardonnera à un chroniqueur en peine de le détacher pour cette fois d'un bouquet de fleurs... Que dire, en effet, de cet artiste à l'archet d'or, si ce n'est : Revenez souvent, vous aurez toujours des auditeurs nombreux et enthousiastes ?

gence ou encore cette *Berceuse slave* qu'il avait entendue auprès d'elle. Après de très nombreuses années, il retrouverait dans la magie de leurs notes le survivant mirage des jours anciens.

Une crainte cependant l'attriste encore. Eloigné d'Eva, pourra-t-il du moins croire qu'il vit en communion de pensée avec elle ?

Comment a-t-elle accueilli sa lettre ? Le souvenir qu'elle emportera de leurs relations ne sera-t-il point un souvenir de haine ?

Obsédé par cette inquiétude, il s'en ouvre à son ami et lui demande :

— Qu'en pensez-vous ?

— Oh ! là-dessus, répond Maurice, il m'est difficile d'exprimer un avis. Les femmes sont si complexes, celle-là surtout ! Vous affirmer qu'elle ne se sentira pas blessée dans son orgueil de dominatrice, vraiment je ne l'ose, malgré mon désir de vous rassurer. Mais, il se peut aussi... tenez, vous allez trouver ceci bien compliqué, et cependant rien n'est plus vraisemblable en logique féminine... Il se peut, dis-je, que cet orgueil même la porte à ne pas s'avouer une défaite, et à vous donner raison, de peur de sembler jouer les Arianes. Et puis, et puis... vous aime-t-elle ? Ne vous aime-t-elle

Nous entendions pour la première fois M. Morabies, un comique de beaucoup d'assurance et de sobriété. Ses chansonnettes comme ses monologues ont été fort goûtés et frénétiquement applaudis.

La *Musique Municipale* a, comme toujours, recueilli les ovations auxquelles elle a droit, ovations qui s'adressent également à son chef intelligent et dévoué. Celui-ci doit déjà penser à la seconde soirée que nous attendons tous impatientement, certains que de nouvelles surprises nous sont réservées.

La direction théâtrale rentre encore en lutte avec un adversaire redoutable, pouvant bien lui faire de profondes blessures. Nous voulons parler de la foire qui vient de s'ouvrir.

Hélas ! oui, le public semble préférer les mélodies dahoméennes du quai de Limoges à celles des maîtres italiens et mêmes français. Les montagnes russes, les femmes volantes, femmes poissons, géantes, etc., etc., ont eu plus d'attrait lundi que la *Fille du Régiment*, si bien chantée, cependant, par M^{lle} Wilhems, M. Bourgeois, M^{me} Authié et M. Brun. Ce soir-là, justement, ces artistes étaient très en voix, et on a particulièrement applaudi notre première chanteuse, charmante sous le costume de vivandière.

M. David sera-t-il plus heureux lundi prochain avec les *Cloches de Corneville* ? Nous l'espérons ; car il y a fort longtemps que le charmant opéra de Serpette a été repris sur notre scène, et on vaudra y applaudir M^{lle} Sauvaget-Serpolette, et une débutante, M^{lle} Portallier, qui chantera le rôle de Germaine.

NEMO.

Profiter est bien ici le mot juste.

Fauquembergues (Pas-de-Calais), le 8 mars 1891. — J'ai eu l'occasion de faire profiter de vos Pilules suisses deux de mes malades indigents ; profiter est bien ici le mot juste, car mes deux clients qui souffraient, l'un d'une névralgie sciatique, l'autre d'une constipation opiniâtre, ont vu leur état s'améliorer rapidement. Ils sont en voie de guérison et sont enchantés de vos Pilules suisses, auxquelles ils se plaisent à reconnaître une efficacité plus réelle qu'aux autres préparations similaires. Faites de ce petit renseignement ce que bon vous semble.

Dr JOLY.

A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

BOURSE DE PARIS

Du 3 Décembre 1891

3 0/0	93 96
3 0/0 nouveau	94 60
3 0/0 amortissable	96 60
4 1/2	104 60

MARCHÉS

DOUÉ, 30 novembre

Froment, l'hect. de 77 kil. 1/2, 19 50 à 20 fr. — Froment de semence, 23 fr. — Seigle, 40 50. — Orge, l'hect., 14 fr. — Avoine, 8 à 8 25. — Pommes de terre, le double-déc., 80. — Foin, la charretée de 4,050 kil., 100 à 120 fr. — Paille, 4,050 kil., 40 fr. — Pain, les 6 kil., 2 10.

— Volailles, la couple, 2 75 à 4 fr. — Œufs, la douzaine, 1 15 à 1 20. — Beurre, le 1/2 kil., 1 15 à 1 20. — Petits vins blancs des environs (230 litres), 70 fr. — Petits vins rouges, 30 à 35 fr.

Dernières Nouvelles

Paris, 4 décembre, 12 h. 58 soir.

Liévin (Pas-de-Calais). — Un attentat a eu lieu hier soir contre un patron.

Une bombe de dynamite a éclaté près la maison. Des vitres ont été brisées et un mur s'est écroulé.

Il n'y a eu aucun accident de personnes.

Pékin. — Le gouvernement chinois a reçu la nouvelle officielle que le général Jels a battu les insurgés près Kinchon et leur a tué 600 hommes dont le chef de la bande. Les insurgés ont été également battus à Gého. HAVAS.

Grand Cirque Bazola

Esplanade du Chardonnet

Tous les soirs, Exercices équestres et acrobatiques.

Les jeudis et les dimanches, deux représentations.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h.

Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

LUNDI 7 Décembre 1891

Les Cloches de Corneville

Opérette en 3 actes, musique de Robert

PLANQUETTE.

M^{lle} SAUVAGET remplira le rôle de *Serpolette*.

M^{lle} PORTALLIER jouera, comme début, celui de *Germaine*.

ON COMMENCERA PAR

UNE TASSE DE THÉ

Comédie en 1 acte, de CH. NARRY.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre,

26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

POUL GOBET, propriétaire-gérant.

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

Du fond d'une cour obscure montait atténuée la plainte d'une romance, jadis à la mode, et maintenant réfugiée sur les orgues de mendiants à barbes grises. Cette romance, il l'avait entendue avec Henriette un soir, au bord de la mer, il y a quinze ans, vingt ans peut-être. Mais, si lointain fût-il, le décor de cette soirée ressuscita pour lui tout entier. Il revit le miroitement de la lune sur les vagues bleues, la terrasse du Casino, les cigares étoilant l'ombre auprès de lui, et vaguement estompée la silhouette des musiciens, — quelques violons, une harpe. Il percevait encore ces choses à travers le prisme enchanté qui les idéalise, grâce à la présence de la femme aimée, eût-elle douze ans.

Tels, les souvenirs d'Eva lui reviendraient aussi plus tard ; il suffirait de se rappeler la valse qu'un jour elle lui avait fredonnée à l'A-

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

modiant l'annonce des journaux et le résultat des courses ; les terrasses étaient toujours garnies de consommateurs aux attitudes immobiles et froides ; toute cette mise en scène de l'apéritif semblait un spectacle habituel, fait pour survivre aux cataclysmes du globe. Le jeune homme rêva une minute au perpétuel renouvellement des personnages ; les bambins de huitième d'à présent seraient un jour ces mêmes boulevardiers que les contemporains de Musset furent jadis. Mais, écoutant, par delà les réalités éphémères, l'appel de l'Idéal, son âme revint bientôt vers le rêve des amours immortelles. En une confusion des années, il unit à l'image d'Eva celle d'Henriette ; il les évoquait toutes deux ensemble, l'une comme aux mois anciens, vive et riieuse, dans l'allée des Primevères ; l'autre qu'il entrevoyait déjà, debout sur la passerelle d'un transatlantique, songeuse devant la mer immense, dans la sérénité des soirs. (A suivre.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi, 5 décembre : *Une Tasse de Thé*, comédie en 1 acte, et *Les Cloches de Corneville*, opérette en 3 actes.

Dimanche, 6 décembre : *La Traviata*, opéra en 4 actes, et *La Mascotte*, opérette en 3 actes.

Faillite Bussiére

MM. les créanciers de la faillite du sieur Bussiére, marchand à la Genaudière, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, sont avertis qu'ils doivent, dans le délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. L. Bonneau, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indiquant des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le **vendredi 18 décembre 1891**, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Doguereau, Juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(862) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

MAISON DE RAPPORT

Très bien située

A Saumur, rue de Bordeaux

D'UN REVENU DE 2,000 fr.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1892

UNE MAISON

RUE D'ALSACE, 39

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire. (751)

APPARTEMENTS à louer, pied à terre, 63, quai de Limoges.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS. Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

A CÉDER
Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

On désire acheter d'occasion, ensemble ou séparément, un **Poney ou Ponette**, de 5 à 6 ans, très doux, et un **Petit-Duc** à 4 places. — S'adresser à M. de MARANS, à Bois-de-Colombes (Seine). (862)

Huit mille francs

A PLACER A RENTE VIAGÈRE

Sur deux têtes de 63 et 69 ans.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

UN JEUNE HOMME, marié, ayant connaissances spéciales, muni des meilleures références, s'offre à tenir gestions.

S'adresser au bureau du journal.

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Élève de Pleyel, Wolff et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur **AUTORISÉ** de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Préservez-vous ou Guérissez-vous de l'INFLUENZA

l'Épicerie Parisienne

Vient de recevoir de la Martinique et de la Jamaïque des Rhums naturels qui sont recommandés par les sommités médicales.

RHUM Martinique.....	le litre	2 fr.
— Sainte-Lucie.....	—	2 50
— Jamaïque.....	—	3 »
— très vieux.....	—	4 »
— Grenade (réserve).....	—	5 »

Dépôt des Biscuits Russes.....	la boîte	1 fr.
Biscuits du Capitaine Trivier.....	—	0.80
« Le Friand, » macaron moelleux.....	—	1.20

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20	1 5	3 8	7 40	1 13	5 54
Linières-Bouton	11 29	»	3 17	7 49	»	6 4
Vernantes	11 43	»	3 30	8 »	»	6 14
Blou	11 54	»	3 41	8 10	»	6 24
Vivv	12 2	»	3 49	8 17	»	6 31
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 48
(départ)	12 23		1 44	4 14	8 34	1 54
Nantilly (arrivée)	12 31		»	4 22	8 41	»
SAUMUR (État)						
(arrivée)	12 41		»	4 34	8 51	»
(départ)		8 34	10 37	»	4 11	8 30
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43
Chacé-Varrains		8 47	10 52	»	4 29	8 49
Brézé-Saint-Cyr		9 11	11 14	»	4 37	8 56
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40
Niort		4 30	8 42	4 40	5 20	11 40
Saintes		6 24	11 52	6 22	7 53	2 22
Bordeaux		9 52	4 18	9 »	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux				5 40		8 20
Saintes				7 12	9 9	11 39
Niort	5 25		9 42	10 51	2 5	5 35
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	4 35	4 15
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18		»	2 51	5 16
Chacé-Varrains	10 11	7 27		»	2 58	5 24
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32		»	3 3	5 29
SAUMUR (État)						
(arrivée)	10 22		7 45	11 25	»	3 13
(départ)			7 25	11 25	»	2 52
Nantilly (départ)			7 36	11 36	»	3 4
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)			7 47	11 44	1 34	3 12
(départ)			7 57	11 54	1 39	3 16
Vivv			8 11	12 10	»	3 28
Blou			8 20	12 19	»	3 36
Vernantes			8 33	12 33	»	3 47
Linières-Bouton			8 46	12 45	»	3 58
Noyant-Méon			9 1	12 58	2 15	4 10
Château-du-Loir			10 22	2 4	2 55	5 22
Chartres			2 47	5 56	9 26	12 4
Paris			5 50	7 30	11 50	2 27

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	8 34
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	9 45
Chinon	9 4	1 7	7 14	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	8 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53			
Moncontour	7 41	10 47	2 42			
Loudun	8 42	1 39	3 56			
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35			
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30	
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43	
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56	
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5	
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30	
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12		

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30			
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4			
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13			
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28			
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37			
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54			
(départ)	7 38		1 26	2 21	9 17			
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14			
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49			
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17			

LIGNE D'ORLÈANS

STATIONS	Direct		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes d.	10 47				8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35	6 10	10 1
La Méritré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1	6 23	
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 32		6 44	
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 41		6 58	
St-Martin		7 33		12 59	4 7		7 3		7 39	
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24	7 3	10 30
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 24		7 39	
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 39		7 39	
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50	7 39	10 50
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16	8 30	11 16
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48	9 54	11 48
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58			5 7	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr.		Omn.		Omn.		Expr.		Omn.	
	soir	matin	soir	matin	soir	matin				